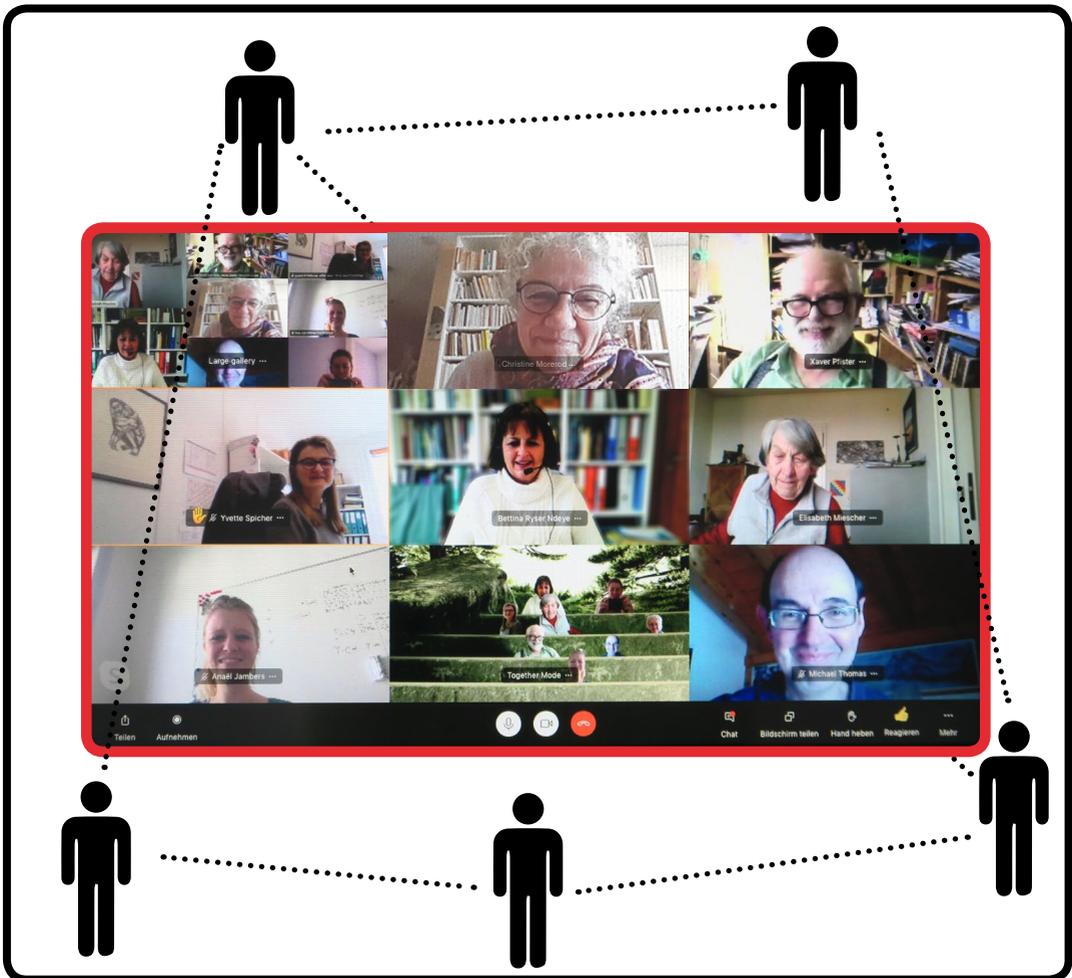




Rapport d'activité 2020



MISSION ET BUTS DE L'ACAT-SUISSE

L'ACAT-Suisse, organisation de défense des droits humains, a été fondée en 1981 sous le nom d'« **Action des chrétiens pour l'abolition de la torture** ». Elle est membre de l'organisation faïtière FIACAT (Fédération internationale des ACAT).

Aujourd'hui, l'organisation s'engage pour **l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le monde entier** par le biais de campagnes, de lettres d'intervention, d'opérations de sensibilisation et de plaidoyer. Elle fonde son action sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » et sur les conventions et protocoles qui en découlent. L'ACAT-Suisse est une organisation non gouvernementale indépendante de tout État, de tout parti politique et de toute institution religieuse.

Les membres de l'ACAT s'engagent également par motivation chrétienne pour la dignité humaine et la vision d'un monde sans torture ni peine de mort. Certains portent cette préoccupation aussi dans leur prière.



IMAGE : ACAT-Suisse

« Veillons les uns sur les autres pour nous inciter à mieux aimer et à agir en tout avec bonté. »

La Bible, He 10,24 (NFC)

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Speichergasse 29 • Case postale • CH-3001 Berne

Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch

Rédaction Ruth Blum, Katleen De Beukeleer, Dominique Joris, Christine Morerod, Bettina Ryser Ndeye, Yvette Spicher

Traduction Solenne Rocher

Illustration de couverture ACAT-Suisse

Symboles p. 16 Makyzz / Freepik

Concept graphique Katleen De Beukeleer

Impression Funke Lettershop AG, Zollikofen

Tirage 1600 en allemand, 1600 en français

Quarantaine ... Quarante ans

« Il y a un moment pour tout et un temps pour chaque chose
sous le ciel » lit-on au chapitre 3 du livre de Qohéleth.

... « un temps pour embrasser et un temps pour éviter d'embrasser »

Quel écho ont ces mots aujourd'hui, après 2020, année de la distanciation sociale ! Un virus a causé les ravages que vous savez dans les vies et les histoires de tant de personnes qu'on ose à peine y ajouter, pour notre association, la chute importante du revenu des collectes causée par l'absence ou la rareté des messes, cultes et célébrations. Heureusement, le canton de Berne a accordé le chômage partiel aux professionnel.le.s du Secrétariat ; chacun.e a réalisé les petits miracles d'invention et d'organisation nécessaires en fonction de la nouvelle norme du travail à distance, à savoir principalement ... chez soi. Quant au Comité, il a lui aussi expérimenté les séances « en ligne », et les groupes de prière ont trouvé des parades aux limitations des cinq personnes. Le mot « présentiel » est apparu au moment où la notion disparaissait, mais la présence et le lien ont fleuri sous mille formes.

... « un temps pour garder et un temps pour jeter, un temps pour déchirer et un temps pour coudre »

Toutes et tous, nous avons peut-être pu saisir l'occasion de trier, ou du moins de réfléchir à ce qui nous est essentiel ou superflu dans les armoires, les habitudes et les cœurs. À l'ACAT-Suisse aussi : renforcés par les idées et les compétences de nos deux nouveaux membres au Comité, nous avons relancé notre réflexion sur l'adéquation entre efficacité de notre action et forces disponibles. Nous en présenterons des résultats lors de l'assemblée générale.

... « un temps pour se lamenter et un temps pour danser »

De quoi se lamenter, on trouve presque toujours, mais danser ?! Pourquoi pas danser à la fête en septembre que nous sommes en train d'inventer pour les 40 ans de l'ACAT-Suisse ?

... « un temps pour pleurer et un temps pour rire »

Pleurer devant les atrocités dont l'être humain est capable, devant la souffrance inimaginable de qui habite le couloir de la mort ou les cachots qui ne s'ouvrent qu'aux supplices ; rire et trépigner de bonheur à l'annonce d'une libération, d'un changement favorable – ah, garder l'espérance et renouveler notre engagement actuel et futur pour cet idéal, un monde sans torture ni peine de mort.

Ainsi soit-il !



Christine Morerod, présidente



IMAGE : ACAT-Suisse

Notre engagement pour les victimes

« Jamais, même dans les pires moments, nous ne nous sommes sentis seuls. »

Extrait d'une lettre de remerciement de la famille de Facundo Molares. L'ACAT-Suisse l'a soutenu en 2020 avec deux appels urgents.

Interventions

Nos interventions visent à mettre face à leurs responsabilités les gouvernements qui manquent à leurs engagements internationaux en matière de droits humains. Le plaidoyer auprès des institutions internationales et des autorités nationales, régionales ou locales, ainsi que la collaboration avec les avocats des victimes permettent d'appuyer nos revendications. L'ACAT-Suisse invite ses membres à participer à ces interventions et à porter les victimes dans leur prière.

Nous nous engageons pour la prévention de la torture et nous œuvrons pour l'amélioration du sort des victimes et leur réhabilitation.

Nous luttons contre la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les procès inéquitables.

Au travers de nos actions, nous rendons public le débat sur la problématique de la torture et de la peine de mort.



Nos interventions en 2020 en quelques chiffres

76 interventions ou sollicitations en tout, concernant 35 pays ou institutions, dont :

- 21 appels urgents ou pétitions adressés à 17 pays et relayés par quelque 1200 membres.
- 16 interventions du Secrétariat concernant 9 pays pour des individus, dont 5 détenus en Suisse.
- 18 interventions du Secrétariat sur des problématiques plus globales, destinées à la Suisse, aux États parties à la Cour pénale internationale (CPI), à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à l'ONU.
- 21 cas de victimes, de 9 pays différents, pour la Nuit des Veilleurs (→ page 7).

ENGAGEMENT POUR LES VICTIMES

Par rapport aux interventions de l'ACAT-Suisse, nous avons eu connaissance en 2020 d'améliorations du sort de certaines victimes. Nous pouvons en particulier annoncer avec joie que :

- 350 enfants (détenus illégalement et torturés aux Philippines, → page 10, réussites) et 6 autres personnes ont été libérés.
- Un jeune du Soudan du Sud a vu sa condamnation à mort annulée.
- La Cour suprême du Burundi a cassé la condamnation à 32 ans de prison de Germain Rukuki, ancien comptable de l'ACAT-Burundi.
- Un chrétien converti iranien, pour qui l'ACAT-Suisse s'est engagée en 2019, a reçu l'asile en Suisse. (→ page 11, réussites)
- Le pasteur Norbert Valley, jugé en mars 2020 pour avoir aidé un requérant débouté en détresse, a été acquitté du « délit de solidarité » dont il était accusé.
- Le séjour du jeune Robel Teklay, requérant érythréen menacé de renvoi malgré sa très bonne intégration en Suisse, a été régularisé par le canton du Jura.
- Le renvoi dans son pays d'un Afghan détenu en Suisse est, pour l'instant, suspendu.

Engagement pour les victimes en Suisse ...

En 2020, la politique d'asile de la Suisse a continué à défrayer la chronique. Des **requérants ont été agressés dans un centre de renvoi par du personnel de sécurité**, mandaté par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), au point qu'ils ont dû être hospitalisés pour des lésions physiques ou psychiques. Ils ont déposé plainte pénale. Ces cas de violences se font plus fréquents et la société civile, dont l'ACAT, exige du SEM qu'il modifie ses pratiques et revoie les conditions d'engagement et la manière d'opérer des sociétés de sécurité des centres fédéraux d'asile.

Le SEM se montre aussi très récalcitrant à prendre en compte la fragilité de bon nombre de requérants d'asile très vulnérables, par exemple les victimes de la traite d'êtres humains et de violences sexuelles. Ces personnes font souvent face à de graves séquelles psychiques. À cause des accords « Dublin », leurs demandes ne sont pas analysées au fond, et ces personnes doivent être renvoyées dans un autre pays européen. Et ce n'est qu'au compte-goutte, et après des mois – voire des années – de plaidoyer des ONG que le SEM accepte finalement de transférer certaines victimes dans le système cantonal, leur donnant ainsi une petite chance de se rétablir. L'ACAT-Suisse fait partie du **groupe de travail « Dublin »** qui s'attelle à cette thématique.

Dans un autre groupe de travail, dit du « **Protocole d'Istanbul** », l'ACAT-Suisse et ses ONG partenaires tentent toujours de motiver le SEM à reconnaître et appliquer ce protocole, utilisé pour mieux documenter et prouver les cas de torture subies par les requérants. Après une réunion avec le SEM obtenue laborieusement en 2019, ce dernier n'a pas jugé utile de renouveler l'exercice. L'ACAT et ses partenaires envisagent ainsi d'autres types d'actions, comme l'appel au Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, ou des interventions parlementaires. Le SEM a toutefois fait quelques progrès en multipliant des cours de sensibilisation à l'utilisation du Protocole d'Istanbul pour ses collaborateurs.

... également pour les détenus

L'ACAT-Suisse a poursuivi ses conseils aux personnes détenues en Suisse (projet conjoint avec humanrights.ch). En 2020, elle a ainsi conseillé ou soutenu cinq détenus. La question des mauvaises conditions de détention entre dans le mandat de l'ACAT-Suisse et est régulièrement soulevée par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT).

Campagne du Vendredi saint

La Suisse applique envers les requérants d'asile érythréens une politique extrêmement dure, motivée par des intérêts de politique intérieure. Avec les renvois en Érythrée, elle contrevient à la Convention des Nations Unies contre la torture, car la situation des droits humains demeure catastrophique dans ce pays. La campagne du Vendredi saint 2020 a éclairé cette problématique sous le titre : « **Cloués sur la croix : un chemin de croix d'aujourd'hui, de l'Érythrée à l'Europe, à travers la Méditerranée** ». Elle présentait cinq stations du chemin de croix que des Érythréens sont forcés de traverser pour échapper à la dictature. Cette campagne s'inscrivait dans le prolongement de notre campagne de la Journée des droits de l'homme 2019 (« Érythrée : un pays sans matins »). La **pétition** associée,

qui demandait à la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter une **politique suisse humaine envers les requérants d'asile érythréens**, a réuni 11221 signatures malgré les restrictions sanitaires. Le 13 août 2020, l'ACAT-Suisse a remis ces signatures à la Chancellerie fédérale en présence de représentants d'autres organisations de défense des droits humains et de Balthasar Glättli, conseiller national et président des Verts suisses. En septembre, nous avons reçu une réponse déce-



Pour une politique suisse humaine envers les requérants d'asile érythréens : remise de pétition, le 13 août 2020.

Nous nous engageons pour la ratification, le respect et le perfectionnement des instruments de droit international qui préviennent et sanctionnent les violations de l'interdiction de la torture et visent l'abolition de la peine de mort.

Nous nous engageons pour que les États adoptent des lois efficaces dans ces deux domaines, et pour qu'ils les respectent.



ENGAGEMENT POUR LES VICTIMES

vante de Mme Keller-Sutter. Son courrier n'entraîne pas en matière sur nos demandes ni ne montrait de volonté de dialogue.

Par la suite, l'ACAT-Suisse a insisté sur ses revendications, en particulier après l'éclatement en novembre du grave et dangereux conflit dans la région du Tigré, au nord de l'Éthiopie, où l'Érythrée joue un rôle important. Ces actions seront poursuivies en 2021.

La récolte des signatures, la remise de la pétition et le suivi de cette campagne ont été marqués par une collaboration intense et réjouissante avec d'autres organisations et des personnes actives en politique. La fédération *Eritreischer Medienbund Schweiz*, l'association *Give a Hand* et le groupe *Aktionsgruppe Nothilfe*, en particulier, ont fortement contribué à ce que la pétition bénéficie d'un large soutien grâce à leurs compétences spécialisées et à leur travail de réseautage.

Campagne de la Nuit des Veilleurs (26 juin)

Le 26 juin est la **Journée internationale de soutien aux victimes de la torture** : une date-clé pour le mouvement de l'ACAT. Comme d'habitude, l'ACAT-Suisse a fourni à ses membres et sympathisants (uniquement en ligne en raison de la pandémie) un dossier de campagne présentant 21 victimes de la torture, dont les Chinois Chen Qiusi et Fang Bin, qui ont été parmi les premiers à révéler l'ampleur du coronavirus à Wuhan. Les deux hommes ont disparu en février 2020. Dans de nombreux endroits de Suisse, des veillées de prière ont pu être organisées dans le respect des normes sanitaires. Elles ont souvent aussi permis l'envoi de courriers à des victimes de la torture.

La Nuit des Veilleurs est initiée chaque année par l'ACAT-France et reprise par le mouvement international de l'ACAT. Du matériel supplémentaire pour animer une veillée de prière était à disposition sur la plateforme nuitdesveilleurs.com. Environ 235 manifestations organisées dans le monde entier y étaient annoncées.

*Prier pour les victimes de la torture :
Nuit des Veilleurs le 26 juin 2020 dans l'église
St-François à Renens*



Campagne de la Journée des droits de l'homme (10 décembre)

Les **meurtres de personnes engagées pour la protection de l'environnement, du climat ou des ressources naturelles** sont toujours plus nombreux. Pour la Journée des droits de l'homme du 10 décembre 2020, l'ACAT-Suisse s'est penchée sur les dessous de cette persécution. Dans ce contexte, elle a aussi plaidé pour une acceptation de l'initiative sur les multinationales, finalement rejetée de peu le 29 novembre 2020.

Dans une **pétition**, l'ACAT-Suisse a appelé le **gouvernement brésilien** à mettre fin au harcèlement et aux attaques ciblant les personnes qui défendent leurs terres ou leurs droits fondamentaux. Elle demandait en particulier une enquête sur les événements survenus dans la région de Minas Gerais, où la police a violemment expulsé quatorze familles des terres où elles vivaient, détruisant au passage l'école et les champs. Les ACAT Allemagne et Belgique ont activement contribué à la récolte de signatures. Au total, la pétition en a réuni environ 2000. Elles seront transmises au gouvernement brésilien au printemps 2021. Comme de coutume, les Églises ont publié une contribution pour la Journée des droits de l'homme mais cette fois-ci, l'Église catholique ne s'y est pas associée. Ce document a été envoyé avec le dossier de campagne, comme c'est le cas depuis quelques années.

Vous trouverez plus d'informations sur la campagne de la Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre 2020) en pages 9-10 (Réussites, « Au Cameroun et à l'international »).



Nous nous engageons pour que le grand public, et en particulier les membres de l'ACAT-Suisse, soient informés des violations des droits humains que l'ACAT a pour mandat de combattre, et puissent relayer les informations correspondantes.

Enfants de détenus en Suisse

À l'occasion de la **Journée des droits de l'homme 2018**, l'ACAT-Suisse avait adressé une pétition à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) pour demander que les besoins des enfants de détenus soient mieux pris en compte. Elle avait rencontré une écoute attentive. Toutefois, peu de choses ont évolué depuis. Notre pays n'a toujours pas mis en œuvre les recommandations détaillées émises par le Conseil de l'Europe en avril 2018 déjà. L'association *Perspective Proches et Prisons* entend que cela change. Elle est parvenue à nouer de bonnes relations tant avec la Confédération qu'avec la CCDJP. Un représentant de l'association a annoncé qu'un processus avait été initié, sans actes concrets jusqu'ici. L'ACAT-Suisse suit ce processus et entretient des échanges avec l'association *Perspective Proches et Prisons*.

Incrimination de la torture en Suisse : un espoir de changement ?

Malgré les recommandations répétées des instances internationales et des experts de l'ONU, ainsi que de nombreuses initiatives des ONG, dont l'ACAT-Suisse, la Suisse n'a toujours pas inscrit un article spécifique sur la torture dans son code pénal, alors qu'elle a ratifié la Convention contre la torture il y a 35 ans. Un espoir s'esquisse pourtant : suite à un plaidoyer de l'ACAT-Suisse et de *TRIAL International*, un groupe de 32 parlementaires suisses a lancé, fin 2020, une **initiative parlementaire** exigeant que la Suisse mette enfin en œuvre cette obligation internationale. Un plaidoyer important sera encore nécessaire en 2021 et 2022 pour convaincre le Parlement de faire ce pas, mais un changement législatif est peut-être en vue.

Réussites

« J'ai reçu une décision positive en matière d'asile après deux ans en Suisse. Je suis très reconnaissant envers l'ACAT-Suisse pour son aide. »

Younes Bagherieh

En Iran, en tant que chrétien converti, sa vie et son intégrité physique étaient menacées.

Au Cameroun et à l'international

Des libérations grâce à l'aide juridique soutenue par l'ACAT-Suisse

EMINED, partenaire de projet de l'ACAT, soutient des jeunes détenus au Cameroun par une aide juridique. L'intervention de cette organisation locale libère chaque année des dizaines de jeunes. L'ACAT-Suisse soutient EMINED sur les plans financier et conceptuel. En outre, dans la campagne de la Journée mondiale contre la peine de mort 2020, l'ACAT-Suisse a plaidé pour l'accès à la défense, droit fondamental de tout un chacun.

L'équité plutôt que l'arbitraire

Tout être humain a droit, au moment de son arrestation, à bénéficier d'un conseil juridique efficace. Fondamentalement, les accusés ont le droit d'être soutenus par un avocat professionnel qui s'engage pour leur libération ou soit au moins en mesure d'obtenir une réduction de peine. Pour une personne qui risque la peine de mort, l'enquête préliminaire au procès est déjà cruciale pour une représentation juridique efficace. Durant le procès, l'avocat est

IMAGE : EMINED



Attendre qu'une décision soit enfin prise : au Cameroun, les prisons sont surpeuplées, les procédures judiciaires sont lentes. De nombreux jeunes emprisonnés attendent de longs mois le procès qui éclaircira leur situation.

RÉUSSITES

le garant d'une procédure équitable. Si la personne est condamnée, elle doit pouvoir faire appel du jugement. Là encore, le droit à un conseil juridique doit être respecté et garanti.

Unis pour la justice

L'organisation EMINED, partenaire de projet de l'ACAT, collabore étroitement avec l'avocat Tibidi Bessala depuis 2007. Cela fait des années que M^e Bessala défend avec succès des jeunes détenus devant les tribunaux. C'est incontestable : une représentation juridique efficace peut sauver des vies. Les avocats doivent avoir suffisamment de temps pour s'entretenir avec leurs clients et préparer leurs dossiers avant le procès. Les avocats commis d'office ne doivent pas être surchargés. Et même dans un environnement hostile, les avocats ne devraient jamais risquer leur vie. L'ACAT-Suisse tient à soutenir leurs actes humains et courageux.



Nous collaborons avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux qui luttent contre la torture et la peine de mort.

Aux Philippines

L'ACAT contribue à bâtir un avenir pour les jeunes

La *Fondation PREDA* a pour but de libérer des mineurs détenus arbitrairement dans des prisons philippines. Heureusement, elle y parvient de plus en plus souvent. Mais ce n'est pas tout : depuis peu, la Commission des droits de l'homme des Philippines documente les traumatismes de torture vécus par ces enfants. Cette mesure fait suite à un appel urgent de l'ACAT-Suisse et de l'ACAT-Allemagne au président de cette commission en juillet 2020.

Renvoi aux obligations du pays

Dans sa lettre, l'ACAT demandait instamment au président de la Commission des droits de l'homme des Philippines la libération et la prise en charge de tous les détenus de moins de 15 ans, en particulier ceux des sinistres centres de *Bahay Pag-Asa*. L'ACAT lui rappelait, de même qu'à ses autorités, que les Philippines sont Partie à la Convention de l'ONU contre la torture, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention relative aux droits de l'enfant, et doivent donc respecter les obligations qui découlent de ces textes.

La liberté plutôt que l'arbitraire

La Commission des droits de l'homme des Philippines a déclaré qu'elle ne s'était pas contentée de prendre connaissance de l'appel de l'ACAT. Elle entend s'engager pour les jeunes Philippines détenus arbitrairement. Des mineurs étaient et restent détenus la plupart

RÉUSSITES

du temps sans preuve d'infraction, sans inculpation et sans conseil juridique. En cette période de pandémie, ils y sont en outre exposés à de grands risques sanitaires. Il faut maintenant qu'ils puissent, après leur libération, se remettre le plus durablement possible des terribles expériences vécues en prison, avec le soutien de la Commission des droits de l'homme des Philippines. Dans son rôle d'observatrice, l'ACAT-Suisse reste vigilante.



IMAGE : Preda Foundation Inc.

Aux Philippines, des milliers d'enfants sont emprisonnés pour des larcins et sans accusation formelle. Les conditions y sont souvent inhumaines.

En Iran

Des rapports de l'ACAT-Suisse contre la souffrance et l'oubli

Dans ses rapports, l'ACAT-Suisse enquête sur des violations actuelles des droits humains. C'est ce qu'elle a fait en 2019 concernant la situation des personnes converties au christianisme en Iran. Son rapport montre que les zoroastriens, les juifs et les chrétiens sont membres de minorités religieuses reconnues au sens de la Constitution iranienne (art. 13). Ils ont le droit de célébrer des cérémonies et des rituels religieux « dans le cadre des limites prévues par la loi ».

Torture et peine de mort

La situation des musulmans convertis au christianisme est cependant toute autre. En effet, ils ne sont pas reconnus comme des chrétiens et ne peuvent pas faire enregistrer leur appartenance à leur nouvelle religion. Ils restent donc des musulmans devant la loi et ne

jouissent pas des mêmes droits que les membres des groupes chrétiens reconnus. Au contraire, ils risquent la détention arbitraire, la torture et la peine de mort.

Rapport de l'ACAT en soutien à un requérant

C'est ce genre de répression qu'a fui Younes Bagherieh, né en 1986. Arrivé en Suisse en 2019, Younes y a déposé une demande d'asile. En 2017, à 31 ans, ce musulman avait reçu le baptême chrétien en Iran. Depuis, sa vie et son intégrité corporelle sont menacées dans son pays.

IMAGE : :Rye-96, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons



*En Iran, les musulmans qui se convertissent au christianisme risquent l'emprisonnement, la torture et la peine de mort.
(Image : l'entrée de la cathédrale Saint-Sauveur, aussi appelée « Kelisa-e Vank », à Ispahan, Iran)*

Au cours de la procédure de réexamen de la demande d'asile, l'avocat de Younes a présenté, parmi d'autres moyens de preuve ou de soutien, le rapport susmentionné de l'ACAT-Suisse concernant les menaces qui pèsent sur les chrétiens convertis en Iran. La demande de réexamen a reçu la réponse qu'elle méritait : le 27 janvier 2021, le SEM a reconnu à Younes Bagherieh le statut de réfugié. Younes a obtenu l'asile. Il ne peut pas être renvoyé en Iran.

Partenariats de projets

L'année 2020 a aussi placé nos partenaires de projet en Turquie et au Cameroun devant de grands défis. Malgré les obstacles liés à la pandémie, ces organisations ont fourni un travail formidable.



SOHRAM – Aide sociale et réhabilitation pour victimes de torture et de guerre, Diyarbakir, Turquie.

Nous soutenons SOHRAM dans l'assistance juridique et psychologique aux victimes de violence étatique.

SOHRAM

En 2020, l'ACAT-Suisse a soutenu le travail thérapeutique de SOHRAM à hauteur de 10 000 francs. Trois psychologues (deux hommes et une femme) ont traité 103 patients traumatisés âgés de 17 à 54 ans. Durant quatre mois, les traitements ont dû se dérouler par voie électronique. Ensuite, les entretiens ont repris en présentiel avec un concept de protection, ce qui a eu des effets bénéfiques sur les résultats des thérapies.

En plus de la pandémie, la situation politique est venue compliquer le travail de SOHRAM. Notre partenaire de projet a enregistré une augmentation massive des arrestations et un recours accru à la torture lors des interrogatoires, ce qui a fait grimper la demande de traitements auprès de SOHRAM.



EMINED – Encadrement des mineurs en détention, Yaoundé, Cameroun.
Nous soutenons EMINED dans l'assistance juridique aux détenus mineurs.

EMINED

En 2020, la situation sanitaire a quasiment empêché les contacts entre EMINED et les jeunes détenus pour des entretiens individuels et du soutien. Les jeunes ont tout de même profité du précieux appui de l'organisation en recevant des fournitures scolaires et du matériel pour les ateliers reconstruits. Un minimum de structure est donc revenu dans un quotidien deux fois plus difficile que d'ordinaire. Par bonheur, les repas de fête organisés par EMINED pour la Journée de la jeunesse et Noël ont aussi pu avoir lieu, même si seules deux représentantes d'EMINED ont pu être présentes. Ces moments ont constitué des rayons de soleil dans un quotidien carcéral bien morne. Découvrez en pages 9 et 10 les succès remportés grâce à l'assistance juridique d'EMINED, que l'ACAT-Suisse a soutenue en 2020 par un montant de 9850 francs.

Finances

Comptes annuels 2020

Les comptes 2020 reflètent à bien des égards une année marquée par le coronavirus. C'est avant tout au niveau des collectes que la pandémie a durement frappé notre organisation : les églises ont fermé au beau milieu de la campagne du Vendredi saint, qui génère normalement près d'un tiers des collectes annuelles. En matière de collectes, le recul enregistré à la fin de l'année, par rapport à l'exercice précédent, était de 37 %.

Du côté des recettes, un autre facteur saute aux yeux : les successions, les legs et les dons d'héritage, constituent près de 37 % des recettes. Ils devraient permettre de soutenir la stabilité financière de l'ACAT-Suisse à plus long terme. Une grande partie de ces fonds (env. 168 000 francs) provient de l'héritage, ouvert en 2018, d'un membre des Grisons. Nous lui sommes très reconnaissants de son attachement à l'ACAT. La réception du paiement le jour du Jeudi saint 2020 a été un grand soulagement après les premières frayeurs du semi-confinement. C'est le deuxième montant le plus élevé jamais reçu par l'ACAT à titre de succession.

La fermeture des églises et le manque de possibilités d'effectuer du travail d'information et de sensibilisation auprès du grand public ont amené l'ACAT-Suisse à demander le chômage partiel. Cela se reflète dans la baisse des charges de personnel et des charges pour la réalisation des buts ACAT, lesquelles ont diminué de plus de 22 %.

Toujours en raison du chômage partiel, nous avons dû repousser plus d'un projet « à des jours meilleurs », comme le développement du travail de sensibilisation en ligne. Nous avons pour cela constitué des provisions dans le capital de l'organisation.

Dans l'ensemble, grâce aux héritages et legs extraordinaires, nous clôturons nos comptes avec un excédent de recettes de 170 878.07 francs. Nous remercions très sincèrement toutes les donatrices et tous les donateurs qui sont restés fidèles à l'ACAT-Suisse dans cette période difficile en lui apportant leur soutien financier.

FINANCES

Aperçu des comptes 2020

La reddition des comptes respecte les exigences de Swiss GAAP RPC, RPC 21 et de Zewo. Le rapport détaillé des comptes annuels 2020 est disponible sur le site internet www.acat.ch ou peut être obtenu sur demande au Secrétariat de l'ACAT.

Bilan au 31 décembre

	2020	2019
Total actifs circulants	373'621.88	171'817.58
Liquidités	348'765.28	124'659.93
Autres créances à court terme	14'655.55	2'141.15
Actifs de régularisation	10'201.05	45'016.50
Total actifs immobilisés	1.00	3'869.00
Immobilisations corporelles	1.00	3'869.00
Total actifs	373'622.88	175'686.58
Capital étranger à court terme	44'395.68	15'935.55
Engagements	1'856.45	3'051.55
Passifs de régularisation	42'539.23	12'884.00
Capital des fonds	27'075.99	28'477.89
Fonds EMINED / SOHRAM	27'076.00	28'477.89
Capital de l'organisation	302'151.21	131'273.14
Capital lié	84'186.00	4'300.87
Capital libre	217'965.21	126'972.27
Total passifs	373'622.88	175'686.58

Compte de résultat

	2020		2019	
Recettes libres	552'335.07		437'471.72	
Recettes liées (fonds)	20'508.10		13'022.68	
Total des recettes	572'843.17	<i>142.3%</i>	450'494.40	<i>94.9%</i>
Charges de projets & buts ACAT	304'834.54	<i>75.7%</i>	376'740.28	<i>79.4%</i>
Charges administratives	45'142.65	<i>11.2%</i>	71'912.10	<i>15.2%</i>
Charges de recherche de fonds	52'676.91	<i>13.1%</i>	25'933.47	<i>5.5%</i>
Total des charges	402'654.10	<i>100.0%</i>	474'585.85	<i>100.0%</i>
Résultat d'exploitation	170'189.07	<i>42.3%</i>	-24'091.45	<i>-5.1%</i>
Résultat financier	-712.90		-1'053.37	
Charges extraordinaires	0.00		0.00	
Résultat avant variation des fonds	169'476.17	<i>42.1%</i>	-25'144.82	<i>-5.3%</i>
Variation du capital des fonds	1'401.90		9'977.32	
Résultat annuel avant allocations au capital de l'organisation	170'878.07	<i>42.4%</i>	-15'167.50	<i>-3.2%</i>

L'ACAT-Suisse ...



est une association
fondée en 1981
qui a son siège à Berne



compte 1268 membres
(au 31.12.2020, contre
1322 en 2019)



est financée par environ
1400 personnes,
paroisses et institutions
ecclésiastes



est représentée par
22 groupes locaux à
l'échelle régionale



est certifiée Zewo;
cette certification
atteste d'un usage des
dons conforme au but
de l'ACAT, économique
et performant



est membre de
l'organisation faitière
FIACAT (Fédération
internationale des ACAT,
www.fiacat.org), qui
regroupe 30 ACAT
nationales



est portée par
l'engagement de ses
membres et groupes,
ainsi que par du travail
bénévole à raison de
800 heures par an



est membre de la
*Plateforme des ONG
suisses pour les droits
humains* et participe
dans ce cadre à
plusieurs groupes de
travail thématiques

Comité

- Christine Morerod (Lausanne) : présidence ; ressources humaines
- Anaël Jambers (Muri bei Bern)
- Elisabeth C. Miescher (Riehen) : vice-présidence ; théologie et spiritualité
- Xaver Pfister (Bâle) : communication
- Michael Steck (Lausanne) : théologie ; finances
- Markus Vögtli (Prêles)

Secrétariat

- Bettina Ryser Ndeye : direction ; ressources humaines
- Ruth Blum : recherche de fonds
- Katleen De Beukeleer : communication ; campagnes
- Dominique Joris : interventions ; dossiers juridiques
- Florie Leka : comptabilité
- Yvette Spicher : administration



**Votre don en
bonnes mains.**